**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JANVIER 2022 A 19H00**

**Présents** :Mr Demarest H - Mr Legrain H. - Mr Tenot F. - Mme Patin R. - Mme Liénard I. –Mme Goudeaux V-.. – Mr Facheaux P.- Mr Bibaut F.- Mr Sendron J-M.- Mr Eeckhout V.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Blondeaux A.

**Absents excusés :**

**Absent** :

**Secrétaire**: Mme Patin R.

**Urbanisme – Modification des conditions d’instruction des demandes d’autorisations d’urbanisme par la Communauté d’agglomération du SAINT-QUENTINOIS à compter du 1er janvier 2022 – Approbation de la convention amendée.**

Il est exposé au Conseil que la Communauté d’agglomération du SAINT-QUENTINOIS, à laquelle la Commune appartient, est compétente pour instruire les demandes d’autorisation d’urbanisme ;

Le Conseil Municipal,

Décide à la majorité, d’approuver, sans réserve, l’amendement à la convention d’urbanisme en cours passée avec la Communauté d’agglomération du SAINT-QUENTINOIS selon le texte proposé au présent rapport et décide ;

- d’autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention amendée – telle qu’annexée - ainsi que tout document afférent,

- de prendre acte que la convention antérieure portant sur le même objet est abrogée.

**DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu’il y a lieu de prendre une décision modificative :

Virement du chapitre 011 article 61524 (bois et forêt) afin d’alimenter le chapitre 014 article 73928 (autres prélèvements pour versements de fiscalité) sur l’exercice 2021 comme suit :

Section de fonctionnement : chapitre 11 article 61524  : - 1 640.40 €

Section de fonctionnement : chapitre 14 article 73928 : + 1 640.40€

**PARTICIPATION de la COMMUNE aux FRAIS POUR LES ELEVES D’ANNOIS SCOLARISES A L’INSTITUT NOTRE DAME 80400 HAM ANNEE 2021-2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le nombre d’enfants scolarisés ainsi que le coût :

Nombre d’élèves scolarisés en élémentaire :

2 élèves :

 Le forfait Communal s’élevant à 980.00 €

**DEMANDE DE SUBVENTION  FONDS DE CONCOURS MOBILIER MAIRIE**

La **Commune d’Annois** souhaite acquérir **du mobilier de bureau pour classement et archivage Communal** , il est envisagé de solliciter :

l’octroi d’un fonds de concours auprès de la Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois.

Considérant que le dossier rempli les conditions d’éligibilité et que le projet est conforme au plan de financement prévisionnel ci-dessous décrit,

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d’agglomération du Saint-quentinois en vue de participer au financement pour l’acquisition du mobilier de bureau à la hauteur de **1986.21€ HT** **soit 2 383.45 € TTC**.

**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS REAMENAGEMENT TERRAIN DE BOULES**

La **Commune d’Annois** souhaite **réaménager son terrain de boules**, il est envisagé de solliciter l’octroi d’un

fonds de concours auprès de la Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois.

Considérant que le dossier rempli les conditions d’éligibilité et que le projet est conforme au plan de financement prévisionnel ci-dessous décrit,

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d’agglomération du Saint-quentinois en vue de participer au financement de matériaux à la hauteur de **1274.98 € HT** **soit 1 529.98 € TTC**.

**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS REMISE EN ETAT D’UN LOGEMENT COMMUNAL**

La **Commune d’Annois** souhaite **une remise en état d’un logement Communal situé au 6 rue de la Mairie** , il est envisagé de solliciter l’octroi d’un fonds de concours auprès de la Communauté d’agglomération du Saint-Quentinois.

Considérant que le dossier rempli les conditions d’éligibilité et que le projet est conforme au plan de financement prévisionnel ci-dessous décrit,

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d’agglomération du Saint-quentinois en vue de participer au financement de matériaux à la hauteur de **14 792.54 € HT** **soit 16 271.79 € TTC.**

**ARBRE DE LA LIBERTE**

Pour des raisons de sécurité, l’Arbre de la Liberté planté en 1989 à l’occasion du Bicentenaire de la Révolution a été abattu.

Celui-ci est remplacé par la plantation d’un Chêne sur la place Communale.